



LETRAVAILFEMININ ENTRE LOI ET REALITE

Female work between law and reality

**SADOU Houria: Maitre de conférence A
Université d'Alger 2**

Received: 10-05-2018

Accepted: 17-05-2018

Résumé

cet article se propose d'apporter un éclairage sur les caractéristiques de l'emploi féminin en Algérie de 2004 à 2017 qui a marqué un taux féminin très élevé d'après les chiffres. Les caractéristiques de l'emploi des femmes en Algérie et en forte concentration dans le secteur public notamment dans le milieu urbain avec un niveau d'instruction très élevé. Cette configuration du marché du travail est aujourd'hui en pleine mutation et ce en rapport avec les changements observés suite aux transformations économiques et sociales et aux mutations des systèmes de représentation et de valeurs concernant le rôle et le statut de la femme dans la société algérienne.

Mots clés : travail ; femme ; loi ; taux d'activité, les caractéristique.

abstract

The measurement and analysis of women's participation in economic and social development has become a necessity in political, social and scientific research debates.

this article aims to shed light on the characteristics of women's employment in Algeria from 2004 to 2017, which marked a very high female rate according to the figures. The characteristic of the employment of women in Algeria and in high concentration in the public sector especially in the urban environment with a very high level

of education. This configuration of the labor market is today changing and in relation with the changes observed following the economic and social transformations and changes in the role and status of women in Algerian society.

Keywords : work; woman; law; activity rate; characteristics
operation can transplant a healthy organ and graft it to another one which is damaged.

1-Introduction

Après l'indépendance, le statut de la femme a changé au sein du travail. A cette époque les femmes laissées par leurs maris, morts pendant la guerre étaient dont le besoin de bosser afin d'assurer toutes dépenses pour faire élever leur enfants, et cela malgré leur niveau d'études limités, cette situation fait naître chez la société en général et des femmes en particulier une prise de conscience sur la nécessité et l'importance de l'instruction et de la formation qui ne manquent pas d'influer sur le marché du travail.

« En effet, on verra se développer de plus en plus la formation des jeunes filles et apparaître de nouveaux métiers pratiqués ces jeunes filles dans le domaine de la couture, le para médical et surtout l'enseignement ». ¹et ça dans la période 1970-1980 cela a fait changer les mentalités au milieu familial qui n'hésite plus d'envoyer leurs filles à l'école pour s'instruire, bientôt cette force se fera sentir dans la société qui contribue positivement à l'édification du pays.

La période 1980-1990 : on assiste aux premières actions de la réorientation de l'appareil de production vers l'économie de marché qui est marqué par la diminution de l'emploi. Cette situation se répercute plus particulièrement sur l'élément féminin pour qui les offres d'emploi se réduisent notamment. On parle alors pour la première fois de femmes en chômage. Face à cela, on verra naître l'esprit d'entreprise chez les femmes qui va générer une nouvelle catégorie de travailleuses (femmes entrepreneurs) qui vont-elles mêmes générer des emplois ce qui va de ce fait influencer sur le marché du travail féminin ².

la période 1990-2000 : La femme de cette période était confrontée à un grand problème en subissant les méfaits de la crise économique, cela l'oblige au chômage qui prend de plus en plus l'ampleur. « Il s'est passé de 14% en 1987 à 38% en 1995 et c'est les jeunes qui sont les plus touchées, ces femmes qui sont lésées par cette crise veulent être valorisées et retourner leurs véritable place dans la société du travail.

Les changements observés dans le concept du travail puis du chômage féminin traduisent les changements de la condition féminine et de son statut dans une société et une famille dont la structure est en pleine mutation »³.

Situation actuelle « Les données de l'office national des statistiques indiquent un accroissement considérable du taux de participations des femmes à l'activité économique, ces données varient d'un pays a un autre, reste que les taux les plus bas se situent dans les pays arabes en raison d'obstacles socio culturels dont se trouve l'Algérie.

En l'occurrence, la part des femmes ayant un emploi par rapport à l'ensemble des occupés reste faible en Algérie, les différents plans de développement économique et social ont prévu un accroissement relativement important de la population féminine occupée.

La caractéristique de l'emploi des femmes en Algérie est en forte concentration dans le secteur public notamment dans le milieu urbain. Cette configuration du marché du travail est aujourd'hui en pleine mutation et ce en rapport avec les changements observés suite aux transformations économiques et sociales et aux mutations des systèmes de représentation et de valeurs on situera l'urbanisation rapide de la société et la politique d'éducation et de l'enseignement en plus du recule de l'âge moyen au mariage qui a permis à engendrer un volume d'emploi important dans les catégories d'âge 20-35 ans

Notre étude se propose d'apporter un éclairage sur les caractéristiques de l'emploi féminin en Algérie. Pour saisir les réalités de l'activité féminine, il nous a paru important de poser les questions suivantes :

- 1- Qu'elle est l'influence de l'amélioration du niveau d'instruction sur l'insertion de la femme dans la vie active ?
- 2- Est-ce que la situation matrimoniale joue un rôle dans l'insertion des femmes dans le marché du travail ?
- 3- Quel est le secteur juridique dans lequel les femmes travaillent le plus, et dans quel secteur économiques l'activité féminine est la plus répondu ?

Pour répondre à ces questions, on a proposé les hypothèses suivantes :

-Scolarisation et formation des filles a permet une émergence de la force féminine dans le marché du travail.

-la situation matrimoniale joue un rôle important dans l'insertion des femmes dans le marché du travail.

-Les femmes algériennes travaillent plus dans le secteur privé, et la plus grande part de ces femmes se situent dans l'administration.

2-Les sources de données de l'activité et l'emploi en Algérie

2-1- RGPH (recensement général de la population et de l'habitat)

Le recensement est une source d'information, d'une richesse inestimable, qui occupe une place de choix, a un niveau de détail très fin, de la croissance démographique, des conditions sociales, d'existence de la population et des effets produits par les politiques de développement.

Le recensement de la population et de l'habitat est une opération statistique réalisée par l'ONS. Cette opération se déroule tous les dix ans. Sa réalisation nécessite des moyens humains, matériels et financiers considérable, dans la mesure où il consiste la plus grande opération statistique.

Les résultats du recensement sont des données très précieuses pour l'Etat, les collectivités locales, les entreprises, les opérateurs économiques et toutes les institutions nationales et internationales. Elles sont très utiles pour les activités de la prévision et l'analyse dans les domaines aussi variées que l'emploi, le chômage, la structure démographique, les niveaux d'instruction et de formation, les commodités du logement et élément de confort du ménage etc...

2-2-Les enquêtes emploi auprès des ménages

L'Office national des statistiques (ONS) réalise annuellement une enquête par sondage sur l'emploi auprès des ménages pour disposer des principaux indicateurs du marché du travail. Elle permet de fournir annuellement une situation du marché du travail à un moment donné : le volume de la population active, l'effectif des chômeurs et le taux de chômage et les caractéristiques des personnes présentes sur le marché du travail, de celles qui arrivent ou le quittent, etc.

2-3-CENEAP (Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le développement)

Est un organisme national spécialisé dans les études et lieu de confluence des pionniers de la recherche démographique, économique,

sociale et la collection et l'analyse des données relatives aux indicateurs et tendances de développement du pays.

3-Situation de l'emploi en Algérie

3-1- Marché de l'emploi en Algérie

On a longtemps eu tendance, dans notre pays, à mettre le chômage essentiellement sur le compte d'un déficit d'intervention sur le marché du travail. D'une certaine manière, c'est ce que traduisait la mise en cause répétée, et parfois gesticulatoire, de l'agence nationale de l'emploi, dans les périodes de recrudescence du chômage.

De nos jours, la qualité du débat public et maturité du jugement de nos concitoyens apparaissent peu crédibles. La société est devenue plus consciente que la situation de l'emploi et le niveau du chômage découlent aussi et d'abord d'un certain nombre de facteurs structurels et conjoncturels extérieurs au système d'intervention sur le marché du travail, et dont celui-ci doit même en quelque sorte gérer les conséquences, voire compenser les méfaits. Pour s'en tenir à quelques rappels, on mentionnera d'abord, parmi les facteurs structurels, les évolutions démographiques qui obéissent à des cycles longs et qui influencent les flux d'entrées sur le marché du travail, avec d'autres facteurs comme l'évolution du taux d'activité des femmes ou, en sens inverse, la prolongation de la durée moyenne des études des jeunes. On citera également l'impact permanent des changements technologiques et organisationnels qui se traduisent peut contraindre une entreprise à traduisent par des restaurations plus au moins visibles dans les entreprises et qui engendrent un flux permanent de problèmes de reclassement, dont certains sont gérés au sein même des entreprises ou des groupes concernés, mais dont beaucoup, faute d'anticipation suffisante, ou parfois de possibilités objectives de reclassement interne, aboutissent à laisser des salariés en grande difficulté sur le marché du travail.

On ne saurait évidemment oublier l'influence décisive qu'exerce en amont le fonctionnement du système éducatif suivant qu'il parvient ou non à doter les jeunes d'un bagage de connaissances générales, les repères civiques et de références économique ou technologique qui leur donneront des chances de pouvoir s'insérer dans la vie professionnelle et de remplir chemin faisant les exigences d'adaptation de plus en plus rudes qu'elles comporte. A cet égard, le maintien dans notre pays d'une frange d'illettrisme non négligeable et d'une proportion élevée de jeunes

terminant leurs études avec un faible niveau de qualification constitue des hypothèses lourdes et persistantes, qui confrontent les services de l'emploi à des difficultés d'autant plus fortes que la sélectivité du marché du travail a beaucoup augmenté sur la longue période. Le fonctionnement du marché du travail ne peut pas être évalué sans prendre en compte aussi les facteurs structurels qui touchent le fonctionnement interne des entreprises ou la représentation qu'en ont les salariés. On fait ici références à la question de la plus ou moins grande attractivité des professions et, à l'intérieur des professions de certaines entreprises plutôt que d'autres, en termes de conditions de travail et de rémunérations, d'accès à la formation non seulement pour l'adaptation au poste mais aussi pour le développement des compétences, d'ouverture à l'insertion des jeunes, et bientôt certainement en terme de capacité à proposer des perspectives stimulantes à des salariés en deuxième partie de carrière.

Le marché du travail enregistre également, bien entendu, l'influence de facteurs structurels qui touchent à l'organisation d'une société et aux arbitrages ou aux compromis sur lesquels elle repose. C'est ainsi notamment que le cadre juridique des relations du travail, et notamment le régime de l'embauche, procède de l'histoire sociale de chaque pays et produit des effets sur le fonctionnement du marché du travail.

3-2- Place de la femme dans le marché du travail

Les aspects juridiques, en vigueur en Algérie n'indiquent aucune ségrégation dans le domaine de l'emploi. Le marché du travail est donc ouvert aux deux sexes sans distinction, aucun texte juridique ne favorise les hommes ou ne défavorise les femmes pour l'accès à un poste de travail.

Le droit du travail est garanti aux travailleurs sans distinction de sexe, les travailleurs bénéficient des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs quel que soit leur sexe, dès lors qu'ils occupent les mêmes postes de travail à égalité de qualification et de rendement, ils bénéficient des mêmes rémunérations et avantages pour le même travail⁴.

4- Travail féminin et instruments juridiques de protection⁵

Droit au travail à temps partiel : le contrat de travail peut être conclu à temps partiel, le temps partiel ne peut être en La loi N°90-11 du 21 avril 1990 modifiée et complétée relative aux relations du travail, garantie le droit au travail quel que soit le sexe et l'âge, en stipulant que les travailleurs bénéficient des mêmes droits et cela comme suit :

Droit au travail : tous les citoyens bénéficient du droit au travail sans discrimination (article 55 de la constitution), et sont considérées

nulles et de nul effet toutes dispositions prévues au titre d'une convention ou d'un accord collectifs ou d'un contrat de travail de nature à asseoir une discrimination quelconque entre travailleurs en matière d'emploi, de rémunération ou de condition de travail fondée sur le sexe, la situation sociale ou matrimoniale, les liens familiaux, les convictions politiques, l'affiliation ou non à un syndicat.

Égalité de rémunération : tout employeur est tenu d'assurer pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les travailleurs sans aucune discrimination.

Promotion et formation professionnelle : la femme employée bénéficie, dans le cadre de la relation du travail, de protection contre toute discrimination pour occuper un poste, autre que celle fondée sur son aptitude et le mérite, elle bénéficie aussi du droit à la formation et à la promotion.

Respect de l'intégrité physique et morale des femmes employées ainsi que de leur dignité : et cela au même titre que les employés de sexe masculin comme elles ont le droit au respect de leur intégrité physique et morale et de leur dignité.

Travail de nuit : il est interdit à l'employeur de recourir au personnel féminin pour des travaux de nuit (article 29 de la loi 90-11 et l'article 15 de la loi 81-03 du 21 février 1981 fixant la durée légale du travail).

Protection de la santé de la femme au travail : il est strictement interdit d'employer la femme à des travaux dangereux ou insalubres ou nuisibles à sa santé.

L'employeur doit s'assurer que les travaux confiés aux femmes n'exigent pas un effort excédant leur force.

Tout contrevenant à ces dispositions est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

Droits aux congés de maternité : la femme salariée bénéficie du congé de maternité durant les périodes pré et postnatales, la suspension de la relation de travail intervient de droit. A l'issue de cette période (suspension de la relation de travail), la femme employée réintègre son poste de travail ou un poste de rémunération équivalente.

aucun cas inférieur à la moitié de la durée légale hebdomadaire de travail.

En application du décret exécutif N°97-473 du 08 décembre 1997, relatif au travail à temps partiel, les femmes salariées ayant des responsabilités familiales devraient pouvoir obtenir de leur employeur lorsqu'elles demandent, le bénéfice de telles mesures.

Bénéficiaire du système de travail à domicile : en application du décret exécutif N°97-474 du 08 décembre 1997, fixant le règlement régissant les relations de travail relatives au travail à domicile.

Bénéficiaire du droit de mise en disponibilité : particulièrement pour permettre à la femme fonctionnaire :

- D'élever son enfant âgé de moins de cinq ans ou atteint d'une infirmité nécessitant des soins continus.
- D'accompagner son époux dans les cas de changement de domicile (article 49 de la loi de la fonction public).

Pratique du droit syndical et représentation des travailleurs : il est interdit aux organisations syndicales d'introduire dans leurs statuts ou de pratiquer toute discrimination entre leurs membres de nature à porter atteinte à leurs libertés fondamentales (article 22 de la loi 90-14 du 02 juin 1990 modifiée et complétée, relative aux modalités d'exercice du droit syndical).

5- le travail féminin par les chiffres

Dans cette article on va parler précisément de l'activité féminine qui est mesurée en fonction de l'ensemble de la population des femmes en âge de travailler et par rapport à l'ensemble des femmes .à travers divers recensement de 1966 à 2008 en ajoutant les enquêtes emploi auprès des ménages de2004 a2017.

Tableau N°1 : Évolution du taux d'activité féminine

En millions

Années	1966	1977	1987	1998	2008	2017 ⁶
Population féminine total	6.023	7.892	11.175	14.471	16.768	/
Population active total	2.560	3.050	5.341	8.167	10.801	12.298
Dont les femmes	0.109	0.203	0.492	1.406	1.729	2.479
Taux d'activité féminine (%)	1.80	2.60	4.40	9.72	16.1	17

Source : élaboré par l'enseignante à partir des données de l'ONS

La définition de l'office national des statistiques, partant d'une conception « moderne » du travail féminin, ne considérait lors du son premier recensement (1966) comme actives que les femmes qui travaillaient dehors du foyer.

Le taux d'activité féminine présentaient en 1966 que 1.80 % d'occupées, mais lors du deuxième recensement l'activité féminine a enregistré une évolution positive et relativement importante, « passant de 2.4% en 1977 à 11% en 1996 »⁷. Mais cette fois ci y compris les femmes au foyer exerçant en plus des travaux ménagers de leurs propres ménages, une activité économique telle que petit élevage pour le commerce la vente des travaux façonnés à domicile, contre un salaire.

L'analyse des statistiques disponibles indiquent un accroissement annuel moyen de la population féminine surtout après avoir compté les femmes au foyer exerçant des travaux contre un salaire plus l'accroissement du nombre des femmes ayant déjà travaillé ou à la recherche d'un emploi qui constitue un fait nouveau dans l'évolution de l'activité des femmes.

« Cependant, le volume de la population active féminine a connu une augmentation particulière depuis 1992, il passe de 661.000 à 1.544.000 si l'on comptabilise la population occupée marginale ».⁸

Mais l'évolution de l'accroissement de la population active féminine a connu des rythmes différents aux cours des années 2003-2009. La population active est estimée en 2003 à 9.540.000 personnes dont 85.7% d'hommes et 14.3% de femmes.⁹

La part des femmes dans la population active totale a ainsi progressé de 15% en 2005 à 17.3% en 2006¹⁰ puis diminuer à 16.53% en 2007, 16.73% en 2009¹¹.

En septembre 2017, la population Active du moment, au sens du BIT, a atteint 12.298.000 personnes au niveau national, la population active féminine a atteint 2 479 000, soit 20,2% de l'ensemble de la population active. Le taux de participation à la force de travail de la population âgée de 15 ans et plus (ou taux d'activité économique) a atteint pour sa part 41,8%, soit un recul de deux dixièmes de point (0,2) par rapport à avril 2017 et une stagnation par rapport au niveau observé en septembre 2016. Décliné par sexe, il est estimé à 66,3% auprès des

hommes et 17,0% chez les femmes. La situation du marché du travail en cette période se caractérise essentiellement par une augmentation relativement modérée du volume de la population active par rapport à avril 2017, avec un solde positif de 21 000 personnes. Cette variation est la résultante d'une augmentation plus conséquente du volume de la population occupée, associée à une baisse du volume de la population à la recherche d'un emploi au cours de cette même période. La population occupée du moment est estimée à 10 858 000. Les données font ressortir une augmentation plus prononcée de la main d'œuvre masculine comparativement à avril 2017, avec un solde positif de 129 000, tandis que celle féminine a connu un léger recul estimé à 40.000. La main d'œuvre féminine constitue ainsi 18,1% de la population occupée total¹²

6-Réalité du travail féminin

Le travail féminin se caractérise comme suivants

6-1- Le travail féminin est un phénomène majoritairement urbain

Tableau N°2 : Répartition des femmes occupées selon le milieu de résidence

En milliers

Années	2004		2007		2011		2017	
	Effectif	%	effectif	%	Effectif	%	effectif	%
Urbain	941	69.2	1044	77.5	1235	79.1	1486	75.6
Rural	418	30.8	303	22.5	326	20.9	479	24.4
Total	1359	100	1347	100	1561	100	1965	100

Source : élaboré par l'enseignante à partir des données de l'ONS

Le volume des femmes occupées a augmenté au rythme accéléré, ce qui correspond à la création des nouveaux emplois, Par strate, l'évolution de l'emploi féminin en zones urbaines a été largement plus important qu'en milieu rural Autrement dit, la création de nouveaux emplois sur la période considérée a concerné surtout les femmes résidentes en milieu urbain

Le niveau bas d'insertion dans la vie active des femmes en milieu rural s'expliquerait, « notamment par le recul du travail dans l'agriculture

malgré la dynamique récente du secteur impulsée par le PNDA et les programmes de développement rural financés par des institutions financières internationales (Banque Mondiale, Union Européenne) et des ONG, et par les limites du système national des statistiques qui, par ses définitions inadaptées du travail, exclue une frange importante de femmes versées dans des travaux agricoles rémunérés »¹³

la part des occupées en milieu urbain est passé de 69.2% en 2004 à 75.6% en 2017, soit un gain de 6.4% points. Inversement, l'emploi féminin en milieu rural a régressé et ne représentait que 30.8% en 2004 contre 24.42% en 2017.

Compte tenu de l'évolution de ces indicateurs, le travail des femmes est d'abord un phénomène urbain qui a tendance à se renforcer davantage. Les facteurs explicatifs de ce processus sont, à la fois, d'ordre économique, culturel et sociologique qui ne peuvent être identifiés et sériés qu'à travers des enquêtes spécifiques sur le terrain.

6-2-- le travail est exercé par des femmes dont le niveau d'instruction est élevé

Tableau N°3 : Répartition de la population active selon le niveau d'instruction

(%)

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Niveau d'instruction					
Sans instruction	4.9	3.6	3.7	3.8	4.9
Primaire	8.4	7.0	7.7	7.3	9.4
Moyen	12.9	11.1	12.7	12.5	12.9
Secondaire	18.6	16.4	18.1	18.6	17.7
Supérieure	48.5	44.7	44.4	44.4	42.2
Total	16.6	16.3	16.4	16.6	17

Source : élaboré par l'enseignante à partir des données de l'ONS

Le tableau ci-dessus montre une amélioration considérable du niveau d'instruction des occupés « femmes», entre 2013-2017 le taux des occupés qui ont poursuivis des études supérieures à diminuer avec 6 points passant de 48.5% vers 42.2% ; en parallèle la participation des analphabètes au marché du travail est restée sur le même pourcentage entre 2013-2017 (04.9%) respectivement et avec un point entre 2013-2016 notons que les niveaux au moyen sont restés sur le même rythme 12.9 et le niveau secondaire a marqué 18.6% en 2013 et 17.7% en 2017.

La répartition des occupés selon le niveau d'instruction fait sortir que l'emploi est exercé par des femmes dont le niveau d'instruction est nettement plus élevé, en particulier pour ce qui concerne le niveau supérieur 48.5% chez les femmes, en 2013 et 42.2 en 2017, et dans une moindre mesure le niveau secondaire 17.7 en 2017 des femmes, remarquons aussi que le taux des personnes occupées sans instruction est resté sur le même pourcentage alors on peut conclure que pour la femme ce critère peut constituer un élément très favorable à l'accès à l'emploi.

6-3-activité féminine et l'état matrimonial.

Tableau N°4 : Structure de la population occupée féminine selon l'Etat matrimonial entre 2004-2011

Années	2004		2007		2011	
	eff ectif	%	Ef fectif	%	Ef fectif	%
Marié	647	47.6	558	41.4	605	38.8
Célibataire	563	41.4	640	47.5	821	52.6
Veuve	150	11.0	149	11.1	135	08.6
Total	1360	100	1347	100	1561	100

Source : élaboré par l'enseignante à partir des données de l'ONS

Nous enregistrons d'après le tableau ci-dessus que les femmes mariées en 2004 avaient une grande proportion de l'emploi féminin 47.6% contre 41.4% des célibataires suivies des veuves 11%, tandis qu'en 2007 la proportion des mariées occupées s'est diminuée vers 41.4%, et les femmes célibataires occupent 47.5% de l'emploi dans la population féminine.

En 2011 les femmes célibataires constituent la majorité des femmes occupées soit la moitié 52.6% loin devant les femmes mariées qui représentent près du tiers 38.8% de cette population, les femmes séparés et veuves ne constituant qu'une faible proportion 8.6%.

Cette prédominance des célibataire dans le monde du travail indique que le mariage et l'éducation des enfants constituent un obstacle pour la femme afin d'exercer une activité hors domicile, cette observation a été confirmée par le CENEAP qui a effectué une étude de comparaison entre les femmes occupées et les femmes au foyer selon la situation matrimoniale, « les résultats obtenus montre qu'il ya une femme mariée pour 19 femmes au foyer mariée, une femme célibataire occupée pour un peu moins de 6 femmes au foyer célibataires »¹⁴. Notons aussi la réalisation d'une recherche qui compare les femmes mariées occupées aux femmes au foyer mariées selon le nombre d'enfant montre que « la proportion des femmes mariées occupées par rapport aux femmes au foyer mariées diminue lorsque le nombre d'enfants augmente, en cas d'absence d'enfant on trouve une femme occupée sur 13 femmes au foyer par contre en cas de présence d'enfants par exemple 5 et plus enregistre une femme occupée devant 40 femmes au foyer »¹⁵.

6-4-l'emploi féminin est concentré dans le secteur public

Tableau N°5 : Répartition de la population féminine occupée selon le secteur économique

En milliers

Années	2004		2007		2011		2017	
	Effectif	%	effectif	%	Effectif	%	effectif	%
Agriculture	3003	22.3	59	4.4	47	3.0	78	4.0
Industrie	372	27.4	339	25.1	34	22.3	441	22.5
BTP	11	0.8	20	1.5	25	1.6	33	1.7
Commerce, service et administration	674	49.5	930	69	1141	73.1	1413	71.9
Total	1360	100	1348	100	1561	100	1965	100

Source : élaboré par l'enseignante à partir des données de l'ONS

La branche d'activité est un élément important dans la détermination de la structure de l'emploi féminin, selon les données de l'ONS il parait que la plus grande part des emplois féminin en Algérie se situe dans le secteur tertiaire (commerce, services et administration) durant toute la période 2004-2017 avec 49.5% en 2004 et 71.9% en 2017, cette concentration dans ce secteur et surtout dans l'administration a pour conséquence une meilleure couverture sociale.

Les résultats permettent de constater en outre que l'industrie emploie un peu plus de quart 27.4% des femmes en 2004 (25.1% en 2007 et 22.3% en 2011) ; l'agriculture vient dans la 3^{ème} place, ce secteur n'attire pas aujourd'hui les femmes qu'avant, en 2004, 22.3% des femmes présente à cause de « la mise en œuvre du programme national de développement de l'agriculture et la stratégie d'intégration du genre dans le développement PNDA »¹⁶ mais ce taux a connu une chute en 2007 et 2011 et en 2017 (4.4% et 3% et 4.0%) car la majorité des femmes qui gèrent les exploitations agricoles âgées de plus de 60 ans et la plupart sans instruction.

Tableau N°6: Répartition de la population occupée féminine selon le secteur économique et le secteur juridique

En %

années	2004		2007		2011	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
S. juridique						
S. économique						
Agriculture	36.8	0.5	9.5	0.1	6.3	0.7
Industrie	42	5.3	51.2	3.7	49.5	4.0
BTP	0.7	1	1.8	1.2	2.6	0.9
Commerce, service et administration	20.5	93.3	37.5	95	41.6	94.4
Total	100	100	100	100	100	100

Source : élaboré par l'enseignante à partir des données de l'ONS

Si on prend en considération la répartition des femmes occupées selon le secteur juridique, on remarque qu'en 2004 60% des femmes travaillent dans le secteur privé cela s'explique par¹⁷:

- Le désengagement de l'Etat de la sphère de production.

- Le développement de la PME/PMI dans le secteur privé impulsé par des mesures multiformes d'incitation (fiscale, parafiscale, douanière ...) et par le partenariat national et étranger

Contrairement, en 2007 et 2011 ; on relève une participation importante des femmes dans la fonction public 54.7%, 60% respectivement « a cause de **La moyenne des salaires qui est plus élevée dans le public** 41 200 dinars que dans le secteur privé 23 900 dinars »¹⁸L'analyse par secteur d'activité économique et le secteur juridique montre que l'agriculture et l'industrie sont les deux secteurs où l'emploi dans le secteur privé est prédominant durant la période 2004-2011 ce qui revient à « la privatisation du secteur agricole, entamée dès 1987, est consolidée tout au long de ces dernières années par l'octroi de concessions des terres appartenant à l'Etat »¹⁹, en parallèle la majorité des femmes administratives se trouve dans la fonction public « l'étude CRASS, précise que ces activités se situent essentiellement dans quatre secteurs : enseignement, administration, les services aux ménages et santé »²⁰ le choix des femmes dans le secteur éducatif et celui de la santé peut s'expliquer par l'allocation du temps qu'elles peuvent consacrer aux tâches professionnelles et aux tâches familiales».

Conclusion

En faisant référence aux textes juridiques, nous nous apercevons que les textes ne font pas de discrimination entre les deux sexes, ce qui a permis à la femme algérienne de rentrer au marché du travail.

A travers les recensements et Les enquêtes emploi auprès des ménages entre 2004-2017il nous a été permis de faire une analyse statistique sur la structure de la population occupées féminine durant cette période, ces principaux résultats sont :

- ✓ La majorité des femmes occupées qui ont un niveau supérieur habitent dans le milieu urbain.
- ✓ L'emploi féminin est exercé par des femmes dont le niveau d'instruction est nettement plus élevé, et c'est un des facteurs sélectifs majeurs dans l'accès au marché du travail.
- ✓ La population des travailleuses est plus élevée chez les femmes mariées.
- ✓ La participation au travail des femmes se concentre dans le secteur public, notamment le secteur tertiaire (commerce, service et administration).

Références**Livres**

1-Abdelhakim saoudi et autres, l'emploi féminin en Algérie, institut national du travail, Algérie, 2005.

2-Nadia attout et autres, femme, emploi et fécondité en Algérie, CENEAP, Alger, mai 1999.

3-Nouara saadiadjaffar, femme algérienne, réalité et données, édition ANDS, Alger, 2007.

Revues

1-CENEAP, population et développement durable, actes des journées d'études les 24 et 25 juin 1998, Alger, mai 1999.

2-Marie-France grangaud, Revue du CIDDEF, N°29, décembre 2011.

Collections et annuaires

1-Données du Ministère des statistiques et prospectives.

2-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 123, 2004.

3-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 126, 2005.

4-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 132, 2006.

5-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 139, 2007.

6-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 146, 2008.

7-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 150, 2009.

8-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 170, 2010.

9-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 173, 2011.

10-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 653, 2013

11-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 683, 2014

12-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 726, 2015

13-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 763, 2016

14-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N° 796, 2017

15-ONS, Annuaire statistique de l'Algérie N° 27, résultats 2007-2009.

Sites internet

[qui-a-le-salaire-le-plus-eleve-en-algerie](#)

Renvois

- 1-Abdelhakim saoudi et autres, emploi féminin en algérie , institut national du travail, Alger, 2005, p24.
- 2-Ibid,p25.
- 3-Ibid, p25.
- 4-CENEAP, population et développement durable, actes des journées d'études les 24 et 25 juin 1998, Alger, ,mai 1999, p44.
- 5-nouara saadiaDjaffar, Femme algérienne, réalité et données, édition ANDS, Alger, février 2007, p17-18.
- 6-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N°796, 2017,p2
- 7-Nadia attout et autres, femme, emploi et fécondité en Algérie, CENEAP, Alger, mai 1999, p 17.
- 8-CENEAP, population et développement durable, op.cit, P45.
- 9-Abdelkrim saoudi et autres, Op.cit, p28.
- 10-ONS, Annuaire statistique de l'AlgérieN°27, résultats 2007-2009, édition 2011, p64
- 11-Ibid. p64.
- 12-ONS, enquête emploi auprès des ménages, collection statistique N°796, 2017,Op.cit,P4
- 13-Données du ministère de la prospective et des statistiques, p83.
- 14-Nadia attout et autres, femme, emploi et fécondité en Algérie, op.cit, p30
- 15-Ibid,p30.
- 16-Abdelkrim saoudi et autres, Op.cit, p 39.
- 17-Données du ministère de la prospective et des statistiques, op.cit, p85.
- 18- [qui-a-le-salaire-le-plus-eleve-en-algerie/.27](#) avril 19 :00
- 19-Données du ministère de la prospective et des statistiques, op.cit, p85.
- 20-Marie-France grangaud, Revue du CIDDEF, N°29, décembre 2011, p38.